

**Procès-verbal de Classement Performanciel P/MC**  
selon e-Cahier CSTB n°3562

**Procès-verbal n°16-26062092/2 du 6 juillet 2016**

Annule et remplace le PV n°11-26030079/2\*01 Mod du 14/03/2016

valable jusqu'au 31/03/2021, sauf annulation ou modification

REVETEMENT DE SOL A USAGE INDUSTRIEL

**Systeme « EPOLIT G.UP. »**  
**épaisseur nominale 3 mm**

SYSTEME PRESENTE PAR : **CEFORA**  
**ZAC en Prèle**  
**01480 SAVIGNEUX**

FORMULATEUR CONCEPTEUR : CEFORA

**DESCRIPTION DU SYSTEME :**

Systeme à base de résine synthétique bi-composants, appliqué sur support béton et comprenant :

- le tiré à zéro constitué du mélange de résine époxydique bi-composant «EPOLIT 111/201-S », de l'agent antimousse « EPOLIT 314 », de la charge Filler X de granulométrie 0-0,3 mm en rapport de 1/1, et du colorant « EPOLIT 4-RAL », appliqué à raison de 2 kg/m<sup>2</sup>,
- la couche de masse constituée mélange de résine époxydique bi-composant «EPOLIT 111/212 », de l'agent antimousse « EPOLIT 314 », de la charge « EPOLIT G.UP » de granulométrie 0-0,9 mm en rapport de 1/1, appliquée à raison de 3 kg/m<sup>2</sup>.

**CARACTERISTIQUES OBTENUES (Dossiers CSTB n° 11-26030079 et 16-26062092)**

Cf. récapitulatif joint en annexe :

**Caractéristiques d'identification :**

Epaisseur totale moyenne : 3,19 mm

Masse surfacique totale moyenne : 5 106 g/m<sup>2</sup>

Rapport Masse (kg/m<sup>2</sup>) / Epaisseur (mm) : 1,60

**Classement performanciel du système décrit, dans les conditions normales de température et d'entretien :**

**P/M**

i	p	r	u
2	3	3	4

**P/C**

a1	a2	b1	b2	s1	s2	s3	s4	s5
3	3	3	3	2	2	2	3	3

" i " pour choc (impact) ; " p " pour poinçonnement ; " r " pour ripage ; " u " pour usure par roulage).

a1 = acide acétique à 10%, a2 = acide sulfurique à 20%, b1 = soude caustique à 20%, b2 = amines et leurs sels  
s1 = méthanol, s2 = trichloréthylène, s3 = essences, s4 = huile de moteur, s5 = liquide de frein.

ou, de façon simplifiée :

**P / M** 2.3.3.4 - **P / C** 3.3.3.3.2.2.3.3

Le classement a été obtenu sur support béton tel que prescrit par la norme NF P 11-213-1 (DTU 13.3-1, « Dallages à usage industriel ou assimilés »), dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> de ciment CEM II / B-M (LL-S) 32,5 R, de classe C25/30.

**Adhérence sur béton humide** selon le Guide Technique Sols à usage industriel n°3577\_V3 : satisfaisant

Le Technicien responsable des essais

L'Ingénieur responsable de secteur

Christophe MICHEL

Gilbert FAU

Le présent procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques des maquettes soumises aux essais, préparées et réalisées avec les composants décrits et dans les conditions précisées en annexe mais ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Il comporte 1 page et 1 annexe (2 pages).

La liste des procès-verbaux en cours de validité est tenue à jour par le CSTB et disponible sur le site [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr).